

Trois priorités pour 2010

SITUATION SOCIALE

Le chômage, les déficits publics, la croissance : ces trois dossiers et eux seuls constituent la priorité pour les initiatives des pouvoirs publics en 2010 et, pour ce qui les concerne, des entreprises.

Pour le chômage, les suppressions d'emplois en diminution progressive ne vont pas disparaître et, si on tient compte de l'augmentation de la population active, le nombre de demandeurs d'emploi devrait continuer à s'accroître pendant encore plusieurs mois et s'établir aux alentours de 10 % de la population active métropolitaine. Conséquence de l'augmentation des durées d'inactivité des salariés, la question des « fins de droits » va nécessiter des mesures particulières dans le cadre de la solidarité nationale.

Des décisions importantes sont annoncées pour le mois d'avril afin de réduire les déficits publics sans précédent qui s'expriment autour de deux nombres : 138 milliards d'euros en 2009 pour le budget de l'État (trois fois plus qu'en 2007) et 1 159 milliards pour l'ensemble de la dette dont 87 % pour l'État, 9,7 % pour les collectivités locales et 3,3 % pour la sécurité sociale. La nécessaire réduction des dépenses - les niches fiscales et sociales sont particulièrement visées - pour assainir les finances publiques sera insuffisante et déjà se profile l'éventualité d'un durcissement de la fiscalité, évidemment peu favorable à la poursuite du troisième objectif.

Le grand emprunt, le maintien des différents dispositifs de soutien à l'activité, en particulier l'accès aux crédits bancaires, seront indispensables pour conforter une reprise économique encore timide. Dans ce cadre général, l'action gouvernementale devra aussi s'imposer deux autres objectifs, conditions incontournables de la compétitivité des entreprises, donc d'une croissance plus vigoureuse et d'une diminution plus rapide du chômage.

Le premier est de proscrire tout alourdissement des prélèvements obligatoires dont le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires d'octobre 2009 dit qu'ils sont « peu orientés vers la compétitivité ». La suppression de la taxe professionnelle est venue atténuer ce handicap, mais il serait contre-productif qu'une taxe carbone nationale ou une augmentation des cotisations de retraite viennent demain pénaliser à nouveau les entreprises.

Le second est d'assurer la sécurité juridique des entreprises, notamment les PME et les TPE dont le développement nécessite la stabilité des règles du jeu social. La multiplication des projets de réformes et des obligations, parfois assorties de sanctions financières, suscite chez les employeurs un climat d'incertitude, parfois de méfiance voire d'exaspération qui n'est favorable ni au dialogue social ni à la confiance dans l'avenir.

Après les mesures positives pour permettre aux entreprises de faire face à la crise (plan de relance, aides aux PME, suppression de la taxe professionnelle...), il est dommageable que l'État envisage des initiatives pénalisantes pour celles-ci au moment où les acteurs économiques s'engagent dans la phase délicate de la sortie de crise.
